

PROCEDURE POUR EFFECTUER UNE DEMANDE DE CLASSEMENT HOTELIER

1. Commande d'une visite auprès d'un cabinet de contrôle accrédité

L'hôtelier commande une visite auprès d'un cabinet de contrôle accrédité par le COFRAC (Se reporter à la liste en page 2).

L'hôtelier réalise un prédiagnostic qu'il devra **présenter au cabinet avant son passage** au sein de l'établissement :

Télécharger [l'imprimé du prédiagnostic](#) et le remplir à l'aide de [l'arrêté du 23 décembre 2009](#) fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme – Voir annexe I, pages 2-14 : "Tableau de classement des hôtels de tourisme" et consulter les critères relatifs à la catégorie d'étoiles que vous visez pour la demande de classement (choix de la catégorie de classement visée à formuler auprès du cabinet).

Le cabinet, à l'issue de son inspection, transmet à l'hôtelier le rapport et la grille de contrôle et émet un avis (favorable/défavorable).

2. Constitution du dossier de demande de classement à remettre en Préfecture

L'hôtelier réalise son dossier de demande de classement à présenter à la Préfecture et qui comporte les pièces suivantes :

- **le prédiagnostic** (rempli par l'hôtelier)

- **le formulaire de demande de classement** (rempli par l'hôtelier);

Télécharger [l'imprimé de demande de classement](#)

- **le rapport et la grille de contrôle** (remplis par le cabinet de contrôle à l'issue de son inspection au sein de l'établissement)

3. Décision de la Préfecture

La Préfecture prend la décision de classement de l'établissement au regard de l'avis émis par le cabinet.

Sous réserve que la demande aboutisse, la Préfecture adresse à l'hôtelier l'arrêté de classement, **valable 5 ans**.

L'hôtelier commande son panneau de classement.

Pour toutes informations complémentaires sur la procédure, vous pouvez visiter le [site d'Atout France](#).

Les Cabinets de Contrôle Accrédités par le COFRAC

Liste des cabinets accrédités pour l'inspection des établissements hôteliers en vue d'un classement, publiée sur [le site du COFRAC](#) (rubrique inspection/services) - mai 2010 :

AGENCE CLAVIS

26-28 rue de Londres
75009 PARIS
Tél : 06 26 19 62 41
site internet : www.clavis-france.com
Mél : jeanlac@numericable.fr

BUREAU ALPES CONTROLES S.A.

3 impasse des Prairies
PAE Les Glaisins
74940 ANNECY LE VIEUX
Tél : 04 50 64 06 75 - Fax : 04 50 64 06 02
site internet : www.alpes-controles.fr
Mél : svignoud@alpes-controles.fr

BUREAU VERITAS - Registre international de classification de navires et d'aéronefs
67/71 Boulevard du Château
92571 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
Tél : 01 55 24 70 00 - Fax : 01 55 24 70 01
site internet : www.bureauveritas.com
Mél : alain.thibault@fr.bureauveritas.com

CERES CONTROL France

34, rue de l'Etrier
B.P 10
73291 LA MOTTE SERVOLEX CEDEX
Tél : 04 79 65 96 47
site internet : www.cerescontrol.fr/
Mél : ceres@cerescontrol.fr

CERTIFICATION CLASSEMENT HOTELS

10, rue du Colisée
75008 PARIS
Tél : 01 42 00 99 98
site internet : <http://www.certificationhotel.fr/>
Mél : cch75@orange.fr

DEKRA Inspection

Parc d'Activité Sud Orange
19, Rue Stuart Mill - BP 308
87008 LIMOGES CEDEX
Tél : 05.55.58.44.45 - Fax : 05.55.06.12.80
site internet : www.norisko.com

INSPECTION CLASSEMENT HOTEL

2 Itholako Bidea
64500 CIBOURE
Tél : 06 78 23 71 58 - Fax : 05 59 24 51 36
site internet : www.inspectionclassementhotel.com/
Mél : i.c.h@inspectionclassementhotel.com

MKG Qualiting

50 rue Dombasle
75015 Paris
Tél : 01 56 56 87 87 - Fax : 01 56 56 87 88
site internet : www.mkg-qualiting.com
Mél : v.husser@mkg-qualiting.com

ORGANISME D'INSPECTION PEREME

10, rue Henry de Bournazel
06300 NICE
Tél : 06 62 54 19 46
site internet : www.pereme.fr/
Mél : c.pereme@orange.fr

QUALITE HTC3 HOTELLERIE TOURISME CONTROLE

Parc d'activités ERAIKI
54, avenue de la Basse Navare
64990 SAINT PIERRE D'IRUBE

SGS ICS

191 Avenue Aristide Briand
94237 CACHAN CEDEX
Tél : 01 41 24 83 02 - Fax : 01 41 24 84 52
Mél : fr.certification@sgs.com

SOCOTEC S.A

Les Quadrants - 3 avenue du Centre
GUYANCOURT
78182 ST QUENTIN EN YVELINES CEDEX
Tél : 01 30 12 80 01 - Fax : 01 30 12 82 62

SPHINX MARKETING CONSEIL

85 rue Jean de la Fontaine
78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 50 30 22 - Fax : 01 39 50 40 78
site internet : www.sphinx-marketing-conseil.com
Mél : contact@sphinx-marketing-conseil.co

Les références législatives et réglementaires

- Arrêté du 22 décembre 2008 fixant le nouveau tableau de classement.
- [Loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009](#) de développement et de modernisation des services touristiques :
- [Décret n° 2009-1652 du 23 décembre 2009](#) portant application de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques :
- [Décret no 2009-1650 du 23 décembre 2009](#) portant application de la loi no 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques
- [Arrêté du 23 décembre 2009](#) fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme.